

Rapport de la Présidente

Séance publique du
lundi 21 octobre 2019

5^{ème} Commission**N° CD-2019-4-5-1****Service instructeur**

DEAA - direction europe, attractivité et
aménagement

Service consulté

**POLITIQUE DE L'ACTION TERRITORIALISEE
PROJET HORIZON AFRIQUE DU PARC ZOOLOGIQUE ET BOTANIQUE DE
MULHOUSE
SOUTIEN EXCEPTIONNEL**

Résumé : Il vous est proposé d'attribuer une subvention exceptionnelle de 1 000 000 € à Mulhouse Alsace Agglomération pour la réalisation du projet Horizon Afrique au Parc Zoologique et botanique de MULHOUSE, sous réserve de l'inscription des crédits à la DM2 2019.

Ce projet, structurant pour l'Alsace, dépasse les frontières du Territoire de Vie de la Région Mulhousienne de par son ampleur et son rayonnement.

Ce rapport a fait l'objet d'un avis favorable de la Commission Patrimoine Immobilier, Actions et Territoires lors de sa réunion du 20 septembre 2019.

I. Contexte

Premier site touristique du Haut-Rhin et troisième d'Alsace, le Parc zoologique et botanique de Mulhouse a accueilli 385 000 visiteurs en 2017 (+ 8 % par rapport à 2016).

La dynamique engagée depuis la création du pôle holarctique en 2012 (subvention du Département de 500 000 € pour un montant éligible de 2 M€) se poursuit avec des investissements constants pour renouveler l'attrait du site mais surtout améliorer le confort des animaux.

Ainsi, un enclos asiatique présentant des pandas roux, muntjacs et loutres naines a été inauguré en 2016 (avec une subvention départementale de 60 000 € pour un montant éligible de 150 000 €) suivi en 2017 par la réhabilitation de l'ancienne arène des macaques devenue « La Petite Amazonie », et celle en 2018 des enclos de divers animaux et du bâtiment des tamarins et ouistitis.

L'aspect pédagogique n'est pas oublié avec la création d'un parcours de découverte de la faune locale (2017) et la mise en place du petit train « Zoo express » en 2018.

En 2019, l'arrivée des Okapis, qui a suivi celle des bongos rayés, annonce le projet « Horizon Afrique ».

II. Le Projet « Horizon Afrique »

Ce projet très ambitieux affiche un coût estimatif global de 7,75 M€ HT (9,3 M€ TTC) dont 5,68 M€ de travaux.

Il est conçu par la Société Fabre-Speller Architecte de CLERMONT FERRAND, l'Atelier J. Osty, OTE Ingénierie de COLMAR (BET), Choulet Louis de CLERMONT FERRAND (BET) et DU&MA de PARIS (scénographie).

Il accueillera des girafes, dans un bâtiment « Savane » de 1 200 m² et 11 500 m² d'enclos extérieur, des hippopotames nains, dans un bâtiment « Forêt tropicale » de 500 m² et un enclos extérieur de 620 m².

Une nouvelle loge de 20 m² sera créée pour les cercopithèques à proximité de l'enclos « Savane » et de l'étang.

Le démarrage des travaux est prévu au second semestre 2019, pour une livraison au premier semestre 2021.

A noter qu'une deuxième phase de travaux (qui ne fait pas l'objet de cette demande de subvention) devrait intervenir vers 2025 : l'espace des lémuriers sera rénové et leur bâtiment actuel devrait prendre la forme d'une grande serre malgache. Une zone « animaux extraordinaires » avec dragons de Komodo, wombat ou encore fourmis géantes verrait également le jour.

La demande de soutien pour le projet Horizon Afrique a été présentée par Mulhouse Alsace Agglomération avec le plan de financement prévisionnel suivant :

Co-financier	Montant (€ HT)	Pourcentage arrondi
m2A, maître d'ouvrage	5 750 000	74,2 %
Région Grand Est	1 000 000	12,9 %
Département du Haut-Rhin	1 000 000	12,9 %
Total	7 750 000	100,00 %

Ce projet dépasse les frontières du Territoire de Vie de la Région Mulhousienne de par son ampleur et son rayonnement. Il fait donc l'objet d'un traitement particulier et pourrait bénéficier d'un soutien départemental significatif, au moyen d'une subvention exceptionnelle, hors politiques de droit commun (Politique de Développement Territorial).

La subvention qui pourrait être accordée à Mulhouse Alsace Agglomération serait de 1 000 000 €, représentant 12,9 % d'une dépense subventionnable de 7 750 000 € (maîtrise d'œuvre et travaux inclus), sous réserve de l'inscription des crédits nécessaires en DM2 2019.

Par dérogation au règlement financier, la subvention pourrait faire l'objet d'un acompte de 50 % à sa notification, le solde étant versé en fin d'opération sur présentation des justificatifs nécessaires.

Il est enfin proposé qu'une délégation soit accordée à la Commission permanente afin de prendre toute décision afférente à cette subvention exceptionnelle.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- d'approuver, sous réserve de l'inscription de crédits nécessaires en DM2 2019, l'attribution d'une subvention de 1 000 000 € à Mulhouse Alsace Agglomération, représentant 12,9 % d'une dépense subventionnable arrêtée à 7 750 000 €, pour la réalisation du projet Horizon Afrique au Parc zoologique et botanique de MULHOUSE,
- d'autoriser la dérogation au règlement financier et de préciser que la subvention fera l'objet d'un versement initial de 50 % de son montant, le solde étant versé à l'achèvement des travaux, sur présentation des justificatifs nécessaires,
- de donner délégation à la Commission permanente pour prendre toute décision relative à cette subvention,
- d'autoriser le prélèvement des crédits afférents sur le programme F233, chapitre 204, fonction 71, nature 204142, code programme 28429, service 006 du budget départemental.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Brigitte KLINKERT